

Séance du Conseil général du 20 mars 2018

Réponse aux questions écrites n° 25 du groupe PS intitulée : "Enquête de l'État : quel résultat ?"

et n° 26 du groupe PCSI+RC, intitulée : "À propos de l'enquête de l'État

dans la Commune de Haute-Sorne"

Réponse du Conseil communal aux questions écrites n° 25 et n° 26 du 12 décembre 2017 transmises par les groupes PCSI+RC et PS du Conseil général.

En répondant aux 5 interrogations du groupe PCSI+RC nous répondons aussi directement aux questions du groupe PS. C'est pourquoi le Conseil communal fait part de la même réponse aux 2 questions écrites posées.

- 1) Il est très difficile de savoir et de quantifier ce que représente, en coût réel, cette affaire ; mais on peut confirmer que de nombreuses heures ont dû être faites, soit par des membres du Conseil communal soit par du personnel communal pour la participation aux diverses auditions et aux nombreuses recherches de documents exigées par les enquêteurs du CFI. On peut estimer qu'une centaine d'heures a été utilisée pour l'ensemble de l'enquête. Ceci correspond à un montant approximatif de 9 à 10'000 Frs (neuf à dix milles). Montant tout de même important qu'il faut additionner aux coûts annoncés par le Canton qui s'élèvent à plus de 55'000 Frs !
- 2) La commune de Haute-Sorne a inmanquablement subi un préjudice considérable suite à ces dénonciations et aux décisions surprenantes prises par le Gouvernement. Ces dénonciations ont jeté le discrédit et les suspicions de toutes sortes sur les membres du Conseil communal. Cette mise à l'épreuve des autorités communales a aussi été amplifiée par la presse dans son ensemble et par des « courriers des lecteurs » invraisemblables, souvent dénués de toute vérité et uniquement transmis, à nos yeux, à des fins électorales.
- 3) Tout le personnel communal, mais surtout celles et ceux qui œuvrent à l'administration, a été, à des degrés différents, affecté par les dénonciations et les nombreuses répercussions qui s'en sont suivies. La bonne ambiance de travail qui régnait, à ce moment-là au sein de notre administration, aura permis de traverser cette période dans le calme et la sérénité. Cette situation se poursuit actuellement et chaque membre du personnel assume et assure un travail compétent et sérieux. Pour ce qui est des relations au sein du Conseil communal, il faut bien admettre que le climat est tendu et que les agissements de la dernière législature laissent des cicatrices ouvertes. La méfiance que certaines personnes ont voulu instaurer sur l'ensemble du Conseil communal, pour de sombres buts électoralistes, aura du mal à passer et pour certains, rien ne sera oublié. Le peuple ayant tranché lors des dernières élections communales, nous sommes bien obligés de poursuivre le travail ensemble et de faire en sorte que les événements passés ne pénalisent pas ou peu le travail de chacune et chacun pour le bien des mandats qui nous ont été confiés. Les relations entre le Conseil communal et son administration sont bonnes, voire excellentes. Mais il faut bien constater que les personnes responsables de tous ces agissements ne sont pas forcément bien vues par l'ensemble de notre personnel qui s'est, aussi senti visé par ses accusations.
- 4) En ce qui concerne le remboursement des frais liés à ces dénonciations et à cette enquête, nous serions certainement heureux de pouvoir les faire supporter par d'autres, et pouvoir récupérer ce que nous avons perdu. Pertes de subventions cantonales pour la rénovation de l'école primaire de Bassecourt et les remboursements de subventions qui pourraient encore nous être demandés ! Le préjudice et les atteintes à la moralité des personnes ne pourront pas être « remboursés » et c'est sur ce point-là que les dénonciations et l'enquête du CFI ont fait le plus de mal. Les personnes visées et injustement mises en cause ne méritaient en tous cas pas ce triste traitement.
- 5) Les menaces de plainte pénale au ministère public étaient, à notre sens, uniquement lancées à tout va pour déstabiliser les membres du Conseil communal et ainsi prolonger la campagne de désinformation. Manœuvre stérile et inutile, puisque, autant le maire que quatre anciens conseillers communaux ont été facilement réélus aux

postes qu'ils occupaient lors de la première législature. A ce jour, et à notre connaissance, aucune plainte pénale n'a été enregistrée au ministère public de la part de l'auteur de ces déclarations.

En conclusion et afin d'être complet et transparent envers les autorités législatives et la population, le Conseil communal, dans sa séance du 23 octobre 2017, a décidé, pour faire toute la lumière sur cette triste affaire, d'engager une enquête administrative.

Cette enquête a été confiée à deux enquêteurs. Vous serez renseignés sur l'évolution de ces démarches au fur et à mesure que le dossier avancera. Précision importante, nous ne communiquerons pas tant que l'enquête ne le permettra pas. Ceci pour permettre aux personnes concernées de travailler dans la sérénité et le calme.

Bassecourt, le 7 mars 2018

Le Conseil communal